

L'info-Fassett

Mars 2022



**LE COMITÉ DES CITOYENS
LE 26 MARS 2022**

RETROUVAILLE SOIRÉE

**Souper Spaghetti servi à
17h30**

10\$ Adulte

Enfant -12 ans 5 \$

SOIRÉE DANSANTE AVEC

Marc Bélanger

À COMPTER DE 20H00

Salle Municipale

19, rue Gendron

Fassett (Québec) J0V 1H0

Tél: (819) 423-6943

BILLET EN VENTE

MANON AU 819-743-2850

SYLVIE 819-423-5541

MICHELINE AU 450-331-5747

SALON NOUVELLE VAGUE 819-423-5696

MUNICIPALITÉ: 819-423-6943

Prix de présence en soirée

Place Limitée

Connaissez-vous Tricentris ? Un outil utile pour tous les citoyens

Tricentris est le centre de recyclage qui prend en main la gestion de nos matières résiduelles. Leur page Facebook est vraiment utile et elle contient beaucoup d'informations sur les matières recyclées et sur les différentes méthodes de triage.

En utilisant leur page Facebook, vous pouvez communiquer directement avec un employé de Tricentris en vous servant de Messenger. C'est une excellente façon d'avoir rapidement une réponse.

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure.

Les membres du Conseil de la municipalité ci-dessous mentionnés étudieront lors de la séance du conseil qui se tiendra le 13 avril 2022, à 19h30, à la salle communautaire sise au 19, rue Gendron à Fassett, Québec la demande de dérogation mineure suivante :

Une dérogation mineure est demandée à l'effet de permettre un agrandissement de 53,6 mètres carrés à un garage existant, dont la superficie totale de celui-ci après cet agrandissement serait de 105,20 mètres carrés, alors que selon le règlement de zonage no. 2008-12, à l'article 9.2 k) 2, la superficie maximale autorisée pour un tel garage est 65 mètres carrés, donc une dérogation de 40,2 mètres carrés;

Emplacement du lot : 316, rue Principale - lot 5 361 327

Lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le 13 avril 2022, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Fassett, ce 22 mars 2022

Par Chantal Laroche

Directrice générale et greffière-trésorière

Horaire de l'Écocentre - Estivale 2022

À partir du 1^{er} avril



ÉCOCENTRE
NOUVEL HORAIRE
ENTRÉE RUE BOUCHER SEULEMENT

Lun	7h30 - 16h00
Mar	7h30 - 16h00
Mer	7h30 - 16h00
Jeu	7h30 - 16h00
Vend	10h00 - 20h00

Formation des nouveaux élus à venir

Les membres du nouveau conseil municipal devront suivre une formation obligatoire le 21 avril prochain. Les principaux sujets porteront sur le code d'éthique et de déontologie. Au cours de leur mandat, voici d'autres thèmes qui seront abordés dans d'autres formations :

- Comprendre l'organisation municipale : rôles, pouvoirs et obligations;
- Resituer son rôle et ses responsabilités dans l'environnement municipal;
- Mesurer l'enjeu et l'impact de ses décisions;
- Adopter la posture juste au cœur des relations publiques.

Rappel important – ce qu'il ne faut pas jeter dans les toilettes

Faire attention à ce que l'on jette dans les toilettes, c'est préserver le réseau d'égout de la municipalité et éviter de perturber son bon fonctionnement. Voici quelques exemples de ce qui ne doit pas être jeté dans les toilettes : lingettes, serviettes et tampons hygiéniques, couches, cotons-tiges, cheveux, soie dentaire, condoms, médicaments, graisse alimentaire, nourriture...

En résumé, on ne jette rien dans les toilettes excepté le papier de toilette... et c'est tout!

Horaire de l'urbaniste

Notre urbaniste, monsieur Pierre Villeneuve sera dorénavant présent au bureau municipal les **mercredis avant-midi**. Avant d'entreprendre vos projets, n'oubliez pas de valider si celui-ci doit obtenir l'autorisation de l'urbaniste par l'émission d'un permis ou certificat. Pour le joindre ou pour la prise de rendez-vous, contactez Cindy à la réception ou Pierre par courriel : batiment@village-fassett.com

Accès au bureau de la municipalité

Avec l'assouplissement des mesures sanitaires, il est maintenant possible de vous présenter en personne et sans rendez-vous au bureau municipal. Toutefois, le port du masque demeure obligatoire. Nous vous rappelons nos heures d'ouvertures soit du lundi au jeudi de 10h00 à midi et de 13h30 à 15h30. La bibliothèque est également ouverte aux citoyens. Johanne vous accueille le lundi de 18h00 à 20h00 et le mercredi 15h30 à 17h30.

Pour nous joindre : 19, rue Gendron Fassett (Qc) J0V 1H0 **MUNICIPALITÉ DE FASSETT**

Tél. : (819)423-6943 Fax : (819) 423-5388 www.village-fassett.com

Pour recevoir l'Info-Fassett par courriel, écrivez à Cindy Turpin: reception@village-fassett.com

